

ACLOU

LAT 44° 41' 56" N
LONG 1° 11' 05" O



PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ACLOU DU 8 DÉCEMBRE 2016

Le HUIT DÉCEMBRE DEUX MILLE SEIZE à 18 heures, les membres de l'ACLOU de l'île aux oiseaux se sont réunis à la cabane des associations de La Teste-de-Buch, sur la convocation adressée par courrier le 22 novembre 2016.

L'Assemblée est présidée par Jean Dubrous en sa qualité de président, Philippe Ricaud, vice-président, Christine Lainé, trésorière. Philippe Laura est désigné secrétaire de séance.

La feuille de présence, signée par chaque membre en entrant, permet de constater que 35 étaient présents, pour un total de 65 voix. Aucune condition de quorum n'étant prévue dans les statuts, les décisions seront prises à la majorité plus une voix des personnes présentes et représentées, à jour de leur cotisation.

L'assemblée générale peut donc valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Assemblée générale extraordinaire

- Examen et adoption de nouveaux statuts et du règlement intérieur

Assemblée générale ordinaire

- Rapport moral
- Rapport financier
- Élection des membres du Conseil d'administration
- Questions diverses

Le Président ouvre la séance en remerciant les personnes présentes et particulièrement Monsieur le Maire de la Teste, Jean-Jacques Eroles, et en présentant les excuses de la représentante du Conservatoire du Littoral et du garde de l'île, également invités à l'assemblée générale. Il remercie également la mairie de la mise à disposition de la cabane des associations pour les différentes réunions de l'Aclou et d'avoir bien voulu y accrocher les douze panneaux didactiques sur l'île aux oiseaux élaborés par l'Aclou en 2012.

Compte tenu de l'emploi du temps du maire, il propose de débiter par des questions à son intention avant de reprendre le fil de l'ordre du jour prévu.

QUESTIONS À MONSIEUR LE MAIRE

Jean Dubrous - Les artistes ont reçu récemment un courrier portant sur le réajustement des redevances pour l'occupation des cabanes, pouvez-vous nous éclairer sur ce point ?

Jean-Jacques Eroles - Ce courrier fait suite au constat qu'il existait une erreur sur le mode de calcul des redevances pour les cabanes de l'île aux oiseaux et sur la nécessité d'avoir une redevance calculée de manière identique pour toutes les cabanes du bassin d'Arcachon gérées par les Domaines. Cette modification fera l'objet d'un avenant sur les contrats d'AOT.

Jean Dubrous - Le Conservatoire a décidé de manière unilatérale de ne plus démontiquer l'île aux oiseaux, pour quelles raisons ?

Jean-Jacques Eroles - En effet, le Conservatoire a décidé de ne pas traiter l'ensemble des espaces naturels dont il a la gestion.

Philippe Ricaud - Et ce malgré les risques de propagation du virus Zika, semble-t-il présent en Gironde ?

Jean-Jacques Eroles - La situation sera examinée lorsque son existence sera avérée...

Jean Dubrous - Qu'en est-il des travaux d'intérêt collectif proposés par la mairie, auxquels tous les membres de l'Aclou sont prêts à participer ?

Jean-Jacques Eroles - Ils restent toujours d'actualité et seront vraisemblablement évoqués lors des prochaines réunions de quartier.

Jean Dubrous - Qu'en est-il du processus d'attribution des cabanes, de la Commission d'attribution ?

Jean-Jacques Eroles - La Commission est actuellement en sommeil. Nous sommes en train de réfléchir à une procédure simplifiée qui permettrait de réduire les risques de contentieux. Sachez que les contentieux des récentes attributions ont été purgés.

Jean Dubrous - L'île est actuellement très déboisée, quels sont les réflexions et travaux en cours avec le Conservatoire de botanique ?

Jean-Jacques Eroles - Je suis passé sur l'île avec le Conservatoire il y a deux mois environ et j'ai pu en effet constater les dégâts provoqués par les inondations régulières des terres de l'île. Il y a certainement des actions à mener sur les parties hautes, en testant sans doute plusieurs espèces. Nous proposerons des actions spécifiques auxquelles chacun sera invité à participer.

Jean Dubrous - Il était prévu une étude sur l'évolution du trait de côte. Où en est-elle ?

Jean-Jacques Eroles - L'étude a été réalisée par le BRGM et nous attendons le rapport définitif. Il comprendra des préconisations que nous étudierons pour envisager des interventions, sachant que c'est un problème complexe qui demande une réflexion approfondie.

Julien Dupuch - Pouvez-vous nous éclairer davantage sur ce qu'il est prévu à l'avenir pour le processus d'attribution des cabanes ?

Jean-Jacques Eroles - Les contentieux auxquels nous avons eu à faire face – et ce n'est pas agréable, croyez-moi – nous ont conduit à mettre la Commission en sommeil. Le dossier est actuellement entre les mains des juristes du Conservatoire afin de mettre en place un processus plus simple et moins susceptible de conduire à des contentieux. De mon côté, je souhaite que la Commission ne soit – comme son nom l'indique – que consultative, à charge pour le Conservatoire de prendre les décisions finales en pleine responsabilité, sur la base de l'avis éclairé de la Commission.

Jean Dubrous - Monsieur le Maire, nous estimons que l'Aclou a toujours travaillé avec professionnalisme et éthique dans le cadre de cette commission...

Jean-Jacques Eroles - En effet. Et j'ai constaté que le fonctionnement de la Commission s'est fortement amélioré depuis sa mise en place il y a huit ans et que les critères et processus de sélection reflètent mieux qu'auparavant les « qualités » des candidats. Il faut travailler dans le sens de l'intérêt général et en tenant compte du « vivre ensemble ». La réforme de la Commission portera donc sans doute surtout sur les aspects juridiques afin que ses conclusions ne puissent être remises en cause à l'avenir.

Philippe Ricaud - Nous avons été interrogé par le Parc national marin (PNM) sur les problèmes de l'accès des kayaks à l'île aux oiseaux, mais sans coordination avec le Conservatoire. Quels sont donc les problèmes entre ses deux structures ?

Jean-Jacques Eroles - Il n'y a aucun problème. La réglementation mise en place pour la navigation aux alentours de l'île – interdiction de navigation pour toute embarcation – peut sembler excessive et il est normal que le PNM vous demande votre avis. Exprimez-vous donc ! Sachez que, siégeant au bureau du PNM, je constate que les travaux de cette structure se déroulent de manière très constructive, malgré la diversité des personnes représentées.

Thierry Dupuch - Vous avez lancé un appel d'offres pour une étude sur la cabane tchanquée. Qu'en est-il ?

Jean-Jacques Eroles - En effet, et un organisme a été retenu à l'issue de cet appel d'offres. Il s'agit de faire des propositions pour mieux valoriser cette cabane en tenant compte bien évidemment des contraintes inhérentes à son utilisation : problème d'accès, nombre de personnes limitée, etc.

Julien Dupuch - Je reviens sur le problème des moustiques...

Jean-Jacques Eroles - Le Conservatoire ne procédera plus à des actions de démoustications. Mais le garde a fait des propositions de solutions techniques alternatives qu'il est possible que vous mettiez en œuvre par quartier.

Philippe Ricaud - Nous avons constaté que l'apiculteur qui a installé des ruches sur l'île aux oiseaux les commercialisait sous le label « Miel de l'île aux oiseaux ». Ne s'agit-il pas là d'une activité commerciale proscrite ? Cela veut-il dire que nous pourrions commercialiser de produits issus de l'île aux oiseaux ?

Jean-Jacques Eroles - Cette pratique n'est pas autorisée et cette personne en a été avertie. Vous pouvez tout à fait nous interpeller si vous constatez des abus dans ce sens.

Devant se rendre à une autre réunion, le maire prend congé en réitérant sa volonté de défendre les occupants des cabanes et en constatant que son travail de conciliation porte progressivement ses fruits et que les relations entre les différentes structures concernées sont désormais plus apaisées.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE - EXAMEN DES STATUTS ET DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le président justifie l'adoption de nouveaux statuts et d'un règlement intérieur par (1) la nécessité de les remettre à jour, car ils datent de 2005, et d'adopter un règlement intérieur qui, bien que cité dans les statuts, n'avait jamais été adopté.

Il procède donc à la lecture des projets de statuts et de règlement intérieur qui ont été mis en ligne sur le site internet de l'association.

Personne ne souhaitant poser des questions et ne réclamant que le vote se fasse à bulletin secret, le vote est fait à main levée. Les statuts et le règlement intérieur sont adoptés à l'unanimité.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

RAPPORT MORAL

Le président explique l'absence de la tenue des assemblées générales 2014 et 2015 par le fait que peu d'activités ont été menées compte tenu du renouvellement des AOT en 2013, de la faible sollicitation de l'Aclou de la part du Conservatoire et de ses membres et de la période électorale. Néanmoins, l'Aclou a participé à toutes les réunions auxquelles il a été invité :

- conseils de site annuels ;
- commissions d'attribution, notamment celles portant sur les contentieux des cabanes 97, 2, 28 et 39.

L'Aclou a également participé aux opérations de nettoyage de l'île et de réfection des quais Port de l'île et Afrique (en cours de démarrage). Il a tenu régulièrement à jour son site internet. Il a été interpellé sur la navigation des kayaks sur l'île aux oiseaux.

Julien Dupuch intervient au sujet des kayaks et considère que les excursions organisées par les professionnels sont des activités commerciales qui devraient à ce titre être interdites sur l'île aux oiseaux.

Philippe Ricaud estime que la venue de kayakistes peut poser des problèmes sanitaires et de gestion des déchets.

Alexis Bonnin indique que, participant aux commissions du PNM, il a émis un avis défavorable aux excursions « commerciales » en kayak sur l'île et invite l'Aclou à faire de même.

Le président prend bonne note de ces remarques et suggestions. Il poursuit en indiquant que les différentes rencontres avec les structures intervenant dans la gestion de l'île ont montré que l'Aclou était appréciée pour son sérieux.

Le président termine en souhaitant rendre hommage aux îliens qui nous ont quittés : Yvan Cailleaux, Monique Dupuch, Pierre Dejean, Aris Quancard, Yvette Dupuch.

Personne ne souhaitant plus poser des question et ne réclamant que le vote se fasse à bulletin secret, le vote est fait à main levée. Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

RAPPORT FINANCIER

La trésorière expose le bilan comptable arrêté au 8 décembre 2016 (en euros) :

Recettes	1 310,00
84 cotisations à 15 €	1 260,00
1 cotisation à 50 €	50,00
Dépenses	842,73
Frais AG 2013	118,38
Frais réunion janvier 2014	21,28
Mise à jour technique site Aclou	80,00
Frais postaux 2014	44,73
Hébergement/nom de domaine site Aclou 2014, 2015, 2016	281,22
Fleurs Yvette Dupuch	110,00
Fleurs Monique Dubrous	110,00
Frais de virement et de banque	77,12
Résultat	467,27
Solde antérieur	6 918,42
Disponible au 8/12/2016	7 385,69

Personne ne souhaitant poser des question et ne réclamant que le vote se fasse à bulletin secret, le vote est fait à main levée. Le quitus est obtenu à l'unanimité.

ÉLECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président explique que pour des raisons d'indisponibilité et de démissions, le Conseil d'administration se trouve en nombre insuffisant de conseillers. Il est opportun, en même temps que les statuts sont actualisés, de faire appel à de nouveaux venus pour faire vivre l'association.

Douze membres doivent être élus. Les candidats sont les suivants : Emma BESTAVEN, Annie CAUBIT, Yan DARRIET, Jean DUBROUS, Cécilia DUPUCH, Thierry DUPUCH, Christine LAINÉ, Philippe LAURA, Philippe LAUTARD, Françoise MINOS, Gaëlle RICAUD, Philippe RICAUD.

Les candidats sont représentatifs des différents quartiers de l'île : Afrique (5), Port de l'île (2), Saous (2), Ilot (1), domaine privé (2).

Le nombre de candidats étant égal au nombre de conseillers, le président demande que le vote se fasse à main levée. Aucune objection de la part des participants, tous les candidats sont élus au Conseil d'administration.

QUESTIONS DIVERSES

Moustiques - Une brève discussion s'engage sur les moustiques, dont la présence sur l'île est particulièrement prégnante depuis quelques temps. Julien Dupuch souhaite que l'Aclou fasse un courrier au Conservatoire pour réclamer une démoustication. Philippe Ricaud recommande de prendre contact avec l'EID, organisme chargé du traitement, pour connaître les raisons précises de l'arrêt de la démoustication. Thierry Dupuch, considérant que la solution proposée par le garde (système relativement lourd fonctionnant au gaz), est peu envisageable, préconise une démoustication individuelle avec des produits respectueux de l'environnement.

Geneviève Pasquaud demande des éclaircissements sur la procédure d'obtention des macarons, autrefois attribués par l'Aclou, puis par le garde l'île. Il lui est répondu que la demande doit désormais être faite au Conservatoire et que le formulaire de demande est disponible sur le site internet de l'association.

Nul ne souhaitant plus prendre la parole, le président lève la séance à 19 h 45 en invitant les participants à se réunir autour des verres et huîtres de l'amitié offerts par l'association.

Fait à La Teste-de-Buch le 9 décembre 2016

Le président
Jean Dubrous

Le secrétaire de séance
Philippe Laura